

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Le CNPE lance ses activités

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Le Conseil national des parents d'élèves (CNPE) a officiellement lancé ses activités samedi passé, à la Chambre de commerce de Libreville, en présence de plusieurs partenaires sociaux. Le président exécutif de cette entité, Donatien Boulingui, a été installé dans ses fonctions par Emmanuel Mvé Mba.

Le CNPE, organe de réflexion, d'orientation, de conseil et d'action, a été créé avec la volonté de parents d'élèves de consolider l'école gabonaise et défendre les intérêts des enfants.

Cette organisation souhaite donc prendre une part active dans la construction du système éducatif gabonais en valorisant la politique éducative de l'État. "Le CNPE voudra aussi créer une véritable dynamique parentale pour l'accompagnement des apprenants, puis nous mettrons en place un réseau de solidarité en vue de soutenir les apprenants en difficulté sociale. Enfin, nous voulons former, informer et orienter les parents d'élèves dans

le cadre du suivi pédagogique de nos enfants et entretenir un contact permanent entre les pa-

Cette organisation souhaite donc prendre une part active dans la construction du système éducatif gabonais en valorisant la politique éducative de l'État.

proposant des idées quant au renforcement de la sécurité des enfants dans les établissements et leurs abords.

rents d'élèves et les chefs d'établissements", explique Donatien Boulingui, le président du CNPE.

Dans son programme d'action, le CNPE entend aussi mettre l'accent sur le plan de la lutte contre le Covid-19, en sensibilisant sur le respect des mesures barrières dans les écoles ; sur le plan pédagogique, en veillant sur le suivi des enfants ; et sur le plan sécuritaire, en



Les membres du CNPE et quelques partenaires sociaux.

" La légalisation du mariage coutumier n'est que justice "

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

Les membres de l'association culturelle "Mekê Me Nkoma", conduits par son coordonnateur Jean-Claude Obiang Mba, ont été reçus dernièrement par la Commission de l'Assemblée nationale examinant le projet de légalisation du mariage coutumier en République gabonaise.

Lors de cette rencontre, la Commission présidée par Henri Beka-Ba-Kpwe et ayant pour vice-président Hilaire Machima, a requis l'appréciation de l'association sur le bien-fondé et l'intérêt de cette légalisation. Y compris sur les formes et les effets du mariage coutumier. L'association estime que "la légalisation du mariage coutumier n'est que justice". "La coutume, en tant que source du droit, influence fortement la sphère juridique moderne de notre pays", a souligné Jean-Claude Obiang Mba, coordonnateur de Meke Me Nkoma.

"Du point de vue social, il est incontestablement observé dans les États africains en général, et au Gabon en particulier, que



Les membres de l'association au sortir de la rencontre avec les parlementaires.

plus de 80% des personnes qui envisagent de se marier, le font a priori à la coutume. Ce qui implique qu'une telle attitude soit inscrite dans la moralité et la mentalité de la société gabonaise, en rapport avec ses us et coutumes. Enfin, la loi, qui a longtemps méconnu le statut d'une personne mariée à la coutume, a laissé libre cours à plusieurs déviances et à la spoliation des veuves et des orphelins à la suite

du décès du mari par la famille du défunt", a renchéri Alphonse Ntoutoume Bekale, membre de l'association.

L'association Mekê Me Nkoma voit donc dans la légalisation du mariage coutumier, une consécration légale basée tout à la fois sur la légitimité même du mariage coutumier et sur la sécurisation de la veuve et de l'orphelin, voire de la famille tout entière, socle de la société.

Le clin d'œil de *lybek*

